ENTRETIEN

La mort de Maurice Audin et la responsabilité de l'Etat : « Il ne sera plus possible de nier le caractère systématique de la torture en Algérie »

vendredi 14 septembre 2018, par BRANCHE Raphaëlle (Date de rédaction antérieure : 13 septembre 2018).

Pour l'historienne Raphaëlle Branche, la reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité dans la mort de Maurice Audin prend acte de ce que la recherche a établi depuis longtemps.

« Pour la première fois, la République assume que, pendant la guerre d'Algérie, des militaires français, qui accomplissaient leur devoir, ont pu se rendre coupables de ce qu'il faut bien appeler des crimes de guerre »

Emmanuel Macron a décidé de reconnaître « au nom de la République française », jeudi 13 septembre, la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin, jeune mathématicien militant de l'indépendance de l'Algérie, arrêté le 11 juin 1957 à Alger, torturé par l'armée française et disparu sans laisser de traces.

Au-delà d'un cas individuel, il s'agit de la reconnaissance que la torture fut un élément indispensable du dispositif répressif mis en place en Algérie, rappelle l'historienne Raphaëlle Branche, spécialiste de l'étude des violences en situation coloniale, et plus particulièrement de la guerre d'Algérie.

Christine Rousseau - En quoi cette reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans l'assassinat de Maurice Audin est-elle un événement ?

Raphaëlle Branche - Pour la première fois, la République assume que, pendant la guerre d'Algérie, des militaires français, qui accomplissaient leur devoir, ont pu se rendre coupables de ce qu'il faut bien appeler des crimes de guerre. Cette reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la torture, la mort puis la disparition du corps d'un homme désarmé, arrêté parce qu'il était soupçonné d'appartenir à un mouvement clandestin opposé au maintien de l'Algérie française, marque un changement radical dans la position officielle de la France.

Cette reconnaissance est d'autant plus inédite qu'elle porte sur un cas individuel...

Le cas de Maurice Audin a été, dès la guerre, porté par les militants engagés dans la dénonciation des violations du droit dont se rendaient coupables les forces de l'ordre. Grâce au comité qui s'est formé autour de son nom et au travail inlassable de Pierre Vidal-Naquet qui écrivit alors son premier grand livre contre le mensonge et la négation de la vérité [L'Affaire Audin, éditions de Minuit, 1958], Maurice Audin n'est pas qu'un cas individuel.

Bien sûr, il y a une histoire individuelle, et je pense avec beaucoup d'émotion à Pierre Vidal-Naquet ou à Laurent Schwartz, à d'autres encore, qui ne pourront pas voir l'aboutissement ici de leur travail pour que la vérité historique soit enfin assumée politiquement. Car l'enjeu dépasse très largement le cas individuel, comme l'affirme la déclaration du président de la République.

Doit-on entendre une reconnaissance officielle de l'usage de la torture par une partie de l'armée française ?

En se démarquant des propos de ses prédécesseurs qui n'avaient reconnu que des actes minoritaires et déviants, Emmanuel Macron reconnaît que la torture fut un élément indispensable du dispositif répressif que l'armée française mit en place dès le début de la guerre. Il ne sera plus possible désormais de nier son caractère systématique : elle appartenait à l'arsenal disponible pour les militaires chargés de mener une guerre aux formes inédites, dans une population qu'ils connaissaient mal.

Le président de la République prend acte de ce que la recherche historique a établi depuis longtemps maintenant : qu'en dépit de son caractère illégal, la torture a été massivement pratiquée en Algérie et qu'elle a même été le cœur du système répressif imaginé pour gagner la guerre. Au-delà des personnes arrêtées et soumises à ces violences, la cible essentielle de la torture était la population civile.

C'est sur elle que reposait in fine la victoire puisque, pour la France, il ne s'agissait pas de se battre pour conquérir une terre, mais pour maintenir une Algérie française avec les Algériens. Au sein des actions qui furent déployées en leur direction, il y eut, d'une part, celles qui visaient à réformer l'Algérie française (plus d'investissements en direction des Algériens) et, d'autre part, celles qui visaient à désolidariser les Algériens des partisans de l'indépendance, parmi lesquelles la torture.

Emmanuel Macron aurait pu s'en tenir au cas de Maurice Audin, militant communiste, universitaire, citoyen de plein droit. Il aurait pu passer sous silence que, si cet homme pouvait être le symbole des victimes de la torture pendant la guerre d'Algérie, dont toutes ces caractéristiques le distinguaient, c'est parce que cette violence avait été ordonnée et accomplie dans le cadre d'une lutte beaucoup plus large, à laquelle toutes les victimes appartenaient.

Cette lutte s'embarrassait peu de distinguer les suspects des coupables ou les arrestations des exécutions extrajudiciaires. En reconnaissant la vérité sur la mort de Maurice Audin, il reconnaît la vérité sur le système répressif mis en place à l'époque et continué sous la Ve République, notre République.

De fait, considérez-vous que cette reconnaissance est aussi importante que celle, de Jacques Chirac en juillet 1995, portant sur la responsabilité de l'Etat dans la déportation et l'extermination des juifs lors de la seconde guerre mondiale ?

Comme la déclaration de juillet 1995, il y aura un avant et un après la déclaration de septembre 2018. Plus de cinquante-cinq ans après la fin de la guerre, l'Etat français reconnaît qu'il a été responsable du fait que des hommes aient pu bafouer non seulement les droits de l'homme, mais l'ensemble des règlements et codes auxquels la France prétendait se tenir.

Il reconnaît que c'est sur ordre que ces crimes ont été commis. Non seulement sur ordres individuels, mais ultimement sur ordres politiques, car toutes ces violences illégales furent couvertes, camouflées voire légalisées. A la fin de la guerre, une amnistie assura à tous les membres des forces de l'ordre un oubli définitif de leurs actions. Par cet acte, le président Macron ne revient bien sûr pas sur l'amnistie, mais il revient sur ce qui pouvait, à l'époque, avoir paru la justifier : la

nécessité d'oublier. Bien au contraire, il affirme la nécessité de reconnaître et dès lors de savoir et d'affronter la vérité.

Est-ce que cela va dans le sens d'un apaisement dans la guerre de mémoire qui se joue entre la France et l'Algérie ?

Je ne crois pas qu'il existe une guerre de mémoire entre deux pays. En revanche, il y avait un mensonge, et ce mensonge-là a disparu. Les Algériens n'ignorent rien de la réalité du caractère massif de la torture pendant la guerre d'indépendance, des exécutions sommaires, des tortures et des autres violences illégales accomplies par les forces de l'ordre françaises.

Cette déclaration ne leur apprendra rien. En revanche, elle leur dira qu'en France aussi les discours officiels sur le passé peuvent changer. Cette reconnaissance était attendue par beaucoup. Elle n'est pas dans l'excès : elle dit ce qui a été ; elle est au plus près de ce que la recherche scientifique a établi pour l'heure. Le partage d'une exigence de vérité est ce que je souhaite, pour ma part, entre les deux pays.

Quel sens politique donnez-vous à cette déclaration ?

En reconnaissant que des crimes ont été accomplis par des militaires français pendant la guerre, Emmanuel Macron ne peut oublier l'histoire coloniale plus que centenaire. Il y a là un engagement présidentiel face à ce passé qui semble s'inscrire dans une certaine continuité, motivée sans doute aussi par le désir de renforcer les liens entre la France et l'Algérie. Le président ne peut oublier non plus l'armée française.

Dans les « OPEX » [opérations militaires extérieures], la distinction entre civils et ennemis armés n'est pas aisée. On a pu être tenté de s'inspirer des méthodes utilisées pendant la guerre d'Algérie. Par cette déclaration qui assume certaines des taches les plus sombres de l'histoire récente de l'armée française, le président veut sans doute indiquer aussi que l'armée dont il parle n'a plus rien à voir avec les militaires français d'aujourd'hui. Pas plus qu'il ne se reconnaît, j'imagine, dans les hommes politiques qui ont, à l'époque, recommandé ou accepté de gagner la guerre par tous les moyens.

Propos recueillis par Christine Rousseau

P.-S.

• LE MONDE Le 13.09.2018 à 09h37 • Mis à jour le 13.09.2018 à 11h29 : https://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/09/13/il-ne-sera-plus-possible-de-nier-le-caractere-systematique-de-la-torture-en-algerie_5354380_3232.html

• Raphaëlle Branche est professeure d'histoire contemporaine à l'université de Rouen. Elle est notamment l'auteure de *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962* (Gallimard, 2001).